

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **76 (1940)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Résolution.* — *Examens de recrues.* — VAUD : *Aux institutrices.* — *De l'emploi du samedi « fédéral ».* — *Société évangélique d'éducation.* — *Association vaudoise des directeurs de chant.* — GENÈVE : U. L. P. G. : *Aux membres de la Caisse de prévoyance.* — *Un projet de l'A. G. M. E. P.* — NEUCHÂTEL : *Classes de montagnes.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ALB. R. : *Médecins et remèdes.* — H. CŒYTAUX : *La législation actuelle de l'alcool.* — GEORGES DURAND : *Note sur l'orthographe.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : JEAN SIMONET : *La galle en cerise des feuilles de chêne.* — INFORMATIONS : *Pro Juventute, rapport 1939-1940.* — *Entr'aide aux jeunes (infirmes) par le travail.* — TEXTES LITTÉRAIRES.

## PARTIE CORPORATIVE

### RÉSOLUTION

Les délégués de la Société pédagogique romande, réunis à Auvernier, le dimanche 13 octobre, ont voté la résolution suivante :

Tous ceux qui connaissent notre école populaire romande savent l'effort incessant qu'elle poursuit pour améliorer ses moyens d'action et pour les adapter aux exigences toujours croissantes de la vie actuelle.

Sans se laisser déconforter par des critiques souvent injustifiées de milieux plus ou moins compétents, les instituteurs groupés dans la S. P. R. sont décidés à poursuivre leur effort ; ils pensent que l'école, comme par le passé, doit former des citoyens conscients de leurs devoirs envers la collectivité et qui fassent honneur aux traditions d'honnêteté et de probité de notre peuple.

Mais, pour pouvoir accomplir la tâche éducative dont les familles tendent de plus en plus à charger l'école, pour pouvoir consacrer à l'éducation physique le temps indispensable, les instituteurs demandent aux autorités scolaires compétentes l'allégement des programmes qui accordent une trop grande place à l'intellectualisme et dispersent les efforts au lieu de les concentrer.

### EXAMENS DE RECRUES (suite)

M. Minger prend chaleureusement la défense du rapport gouvernemental. Le Conseil fédéral ne prétend pas imposer la loi ; à l'exception des chefs des Départements de l'instruction publique des cantons de Fribourg et de Vaud, tous les autres chefs de l'instruction publique ont approuvé le projet ; Bâle a présenté quelques critiques. Des essais ont été faits ces trois dernières années ; ils paraissent concluants ; les instituteurs suisses sont pour la plupart favorables à la réintroduction. L'orateur propose d'accepter le projet.

Nous avons emprunté les renseignements ci-dessus à la *Revue*, à la *Tribune de Lausanne*, à la *Feuille d'Avis de Lausanne* et à la *Schw. Lehrerzeitung*, dont nous avons comparé, condensé et reproduit aussi fidèlement que possible les comptes rendus des Chambres fédérales.

Dans son numéro du 3 octobre écoulé, la *Revue* explique l'attitude du Département vaudois de l'instruction publique, qui, sans engager le Conseil d'Etat, n'a fait qu'émettre son opinion en réponse à une circulaire du Département militaire fédéral.

« Dans sa lettre, l'autorité scolaire vaudoise constate, pour commencer, que les examens pédagogiques organisés à titre d'essai de 1936 à 1939, dans un certain nombre d'écoles de recrues, marquent un progrès évident sur les anciens examens, heureusement supprimés en 1914. Au lieu de faire uniquement appel à la mémoire des jeunes gens, on a cherché, par des procédés ingénieux, à mesurer leur intelligence, leurs facultés de réflexion et de raisonnement.

» Cependant, malgré cette rénovation, dont ils ne méconnaissent pas la valeur, les hommes responsables de la marche de nos écoles, ont estimé que les examens pédagogiques des recrues faisaient encore une trop grande place aux connaissances purement scolaires et risquaient, par conséquent, de compromettre les résultats des « Cours d'éducation civique », tels qu'ils sont organisés dans le canton de Vaud depuis trois ans. »

L'article explique en quoi consistent ces Cours d'éducation civique, remplaçant les anciens Cours complémentaires « organisés précisément pour préparer les jeunes gens aux examens pédagogiques des recrues... »

« Alors que le programme des anciens Cours complémentaires se limitait à une répétition fastidieuse des connaissances enseignées à l'école primaire, les cours nouveaux visent directement à la formation du citoyen, tout d'abord par un enseignement dégagé de toute préoccupation livresque, portant sur l'histoire de notre pays, ses ressources, son organisation politique, son rôle au milieu des nations, puis par de fréquents appels aux principes de morale qui sont à la base de l'éducation civique. Des conférences variées, bien adaptées aux besoins divers des élèves et données par des spécialistes choisis en dehors de l'école, complètent le programme... Les résultats constatés jusqu'à maintenant prouvent l'utilité de la réforme introduite depuis trois ans. »

« C'est pour sauvegarder ces résultats que le Département de l'instruction publique s'est prononcé contre la réintroduction des examens pédagogiques des recrues. Ces examens, à son avis, font encore une trop large place aux connaissances purement livresques et scolaires. Soucieux d'y préparer leurs élèves, ne serait-ce que pour assurer à notre canton un rang honorable dans les examens, nos maîtres seraient tentés forcément de sacrifier la formation morale et civique à l'enseignement des connaissances. Il en résulterait un déficit certain. »

Et l'article de conclure en espérant « que les expériences convaincantes faites par le canton de Vaud permettront à nos autorités scolaires de faire entendre leur voix en ce qui concerne le programme de ces examens ».

Nous n'insistons pas sur l'organisation des examens nouvelle formule, *L'Éducateur* en a parlé à plusieurs reprises. Par contre, nous recommandons bien vivement la lecture de l'étude si fouillée et si intéressante de M. P. Bovet sur les examens ancien régime, ouvrage que *L'Éducateur* offre en prime à ses lecteurs.

## VAUD

### AUX INSTITUTRICES

La réunion habituelle d'automne aura lieu le samedi 9 novembre, à 15 h. 30, au *Foyer féminin*, rue de Bourg, Lausanne.

Nous viendrons remercier Mme Patthey, notre représentante au C. C., de toute la peine qu'elle s'est donnée et de tout le temps qu'elle a consacré au bien de l'école et du corps enseignant. Son mandat échéant à la fin de l'année, nous devons désigner sa remplaçante qui sera élue à l'assemblée générale S. P. V. de janvier prochain.

Nous passerons quelques instants agréables dans cette petite salle où les habituées ont plaisir à se retrouver une fois l'an, et où viendront aussi, nous l'espérons, toutes les collègues que l'avenir de l'école et de la S. P. V. ne laisse pas indifférentes.

S'inscrire à l'avance auprès de Mlle Chamot, institutrice, Chailly s/Lausanne.

### DE L'EMPLOI DU SAMEDI « FÉDÉRAL » ET DES VACANCES FORCÉES

L'ordonnance fédérale qui oblige nos écoles à fermer leurs portes le samedi ne résout certes pas la question du chauffage. L'ordre est essentiellement négatif : on ne consommera aucun combustible du vendredi soir au lundi matin ; l'enfant ne pourra pas être reçu en classe. Sous la pression des circonstances, l'Etat se décharge partiellement d'une tâche qu'il a jusqu'ici remplie méticuleusement.

Il n'est pas indifférent que nous nous demandions si les enfants auront chaud chez eux. Laissons cependant aux œuvres de charité le soin éventuel de cette question, et, nous autres pédagogues, posons-nous plutôt celle-ci : à quoi vont s'occuper nos écoliers en vacances ?

D'une manière générale, je ne crois pas que la question se pose pour les fillettes qui, toutes, fort probablement, pourront seconder leur maman, tant dans la tenue du ménage que dans l'accomplissement des travaux dits « du samedi » précisément. Les jeunes garçons de la campagne aideront à soigner le bétail, couperont du bois et participeront aux multiples besognes du paysan.

C'est certainement dans les villes encore ou dans les bourgs industriels et commerçants que va sévir un chômage d'un nouveau genre. Comment nos grands garçons citadins vont-ils remplir leur journée ? Sans doute un certain nombre d'entre eux la passeront-ils en famille et trouveront à la maison : activité (aide au père ou bricolage), confort et satisfaction. Souhaitons que le nombre de ces cas soit aussi élevé que possible, la famille étant la première éducatrice de l'enfant.

Une bonne partie de nos jeunes gens iront « faire le marché » et, non indispensables souvent, contribueront à encombrer des rues déjà grouillantes de monde. Beaucoup offriront leurs services à des commerçants, pour des commissions, mais, vu la pléthore, sur dix qui se présenteront, combien pourront être engagés ? D'autres resteront au lit, faisant une très grasse matinée ; pour le reste de la journée, pas de programme. Notons que des heures de sommeil valent mieux que des heures de flânerie ; mais : qui se lève tard se couche tard, et voilà une mauvaise habitude contractée.

D'autres jeunes gens enfin, extrêmement heureux des circonstances, vont se lancer à corps perdu dans la pratique du sport, s'en donnant tant qu'ils pourront du matin à la tombée de la nuit. Il est probable qu'ils joueront toute la journée au même jeu ; les moins forts, mis de côté, se contenteront de regarder. Mais ne croyez-vous pas que, sans organisation, ils ne tiendront pas, et la lassitude comme, par exemple, le mauvais état du terrain certains jours viendront éteindre leur juvénile ardeur ? Que feront-ils alors ?

Sans doute cet emploi sportif de la journée creuse a-t-il toute notre attention, et je félicite par avance les maîtres de gymnastique et ceux de mes collègues qui, spontanément ou sur demande, vont mettre à profit leur expérience, leur autorité, leurs talents, à organiser de fructueuses séances de culture physique, jeux et sports. Je rappelle ici qu'une assemblée de délégués de sociétés sportives, tenue à Lausanne, le 21 septembre dernier, a décidé de mettre à disposition de la jeunesse les moniteurs et les terrains de leurs associations. Ainsi pourront se déclarer satisfaits, du moins partiellement, les nombreux orateurs qui, tant sur le plan fédéral que cantonal, demandent une plus grande pratique des exercices physiques.

Or, beaucoup de ces protagonistes voient sans autre, dans la formation physique des adolescents, la garantie d'une meilleure défense du pays. A mon avis, ces deux objets ne vont pas de pair, nécessairement. Le jeune homme le mieux bâti, le plus musclé, le meilleur à la course, le plus habile au maniement des armes ne devient le bon soldat que s'il est animé du feu sacré du combattant. Qui le lui communiquera ? L'intense amour de la patrie. Dois-je signaler ici les paroles qu'ont prononcées des soldats français et même un ou deux de mes camarades de service militaire : « Pourquoi est-ce que nous nous bat-

trions ? Nous n'avons rien à défendre ! » Tristes soldats qui n'ont ni coin de terre, ni souvenir, ni patrie, ni même de frères d'armes à protéger !

Ayant élargi le débat, j'en arrive à la proposition qui va suivre, laquelle doit rallier les vœux des sportifs et ceux des nombreuses personnes qui donnent toute son importance à un problème souvent posé dans notre journal : l'éducation nationale, la formation du sentiment national.

(A suivre.)

### **SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION DU CANTON DE VAUD**

Cette association tiendra sa séance ordinaire d'automne le samedi, 2 novembre prochain, à Lausanne, salle Tissot du Palais de Rumine, dès 14 h. 30.

Outre quelques communications, l'ordre du jour comporte un culte d'ouverture de M. William Cuendet, pasteur à Lausanne, et une discussion sur *le sentiment de l'honneur et l'école*, discussion qui sera introduite par M. Ed. Sillig, avocat à La Tour-de-Peilz, auteur de la pétition au Grand Conseil.

Le sentiment de l'honneur est un centre important de l'intérêt chrétien. Ne vaut-il pas la peine d'en parler et d'en discuter entre éducateurs et amis de l'école ? Qu'ils veuillent donc se rencontrer nombreux à cette séance qui est publique et gratuite.

Rappelons que la cotisation annuelle n'est que de 1 fr. et que l'inscription de nouveaux membres a lieu à l'issue de chaque séance auprès de la trésorière, Mlle Dufey, institutrice à Lausanne, compte de chèques II. 7269.

CH. G.-H.

### **ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT**

Mercredi, 16 octobre, les directeurs de chorales du canton ont eu leur assemblée générale annuelle à l'Aula de l'Ecole Normale, à Lausanne.

Le comité avait fait appel à Mme Andréossi, professeur au Conservatoire de Genève, et à MM. Mayor, professeur de chant à l'Ecole Normale, et Hemmerling, professeur à Vevey, pour présenter aux quelque cent auditeurs — sur 150 que compte l'association — d'intéressantes et instructives causeries sur l'émission de la voix, la prosodie musicale, et des exercices d'interprétation.

Sous la présidence de M. J. Burdet (Yverdon), secondé activement par M. L. Carrard (Pully), secrétaire-caissier, l'association fait preuve d'une activité féconde, malgré les circonstances.

La bibliothèque rouvrira ses portes (bâtiment Foetisch) le premier samedi de novembre.

Les salaires de directeur exigibles sont maintenus : 3 fr. l'heure, ou 5 fr. la séance, ou 250 fr. la saison.

M. Burdet salua la présence de MM. Chevallaz, directeur de l'E. N., Porchet, ancien inspecteur scolaire, Mathil, inspecteur à Genève,

Schluep, professeur à Bienne, et Rochat, président des Chanteurs vaudois. M. Troyon, malade, s'était excusé.

Comme les précédentes, l'assemblée des directeurs de chant de 1940 sera, pour chaque participant, d'un très réel profit. M.

## GENÈVE

### U. I. P. G.

#### AUX MEMBRES DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE (C. I. A.)

Les membres de la C. I. A. sont invités à ne pas retourner au Département des Finances leur déclaration de **sacrifice pour la défense nationale** avant d'avoir reçu communication de la valeur de leur droit (Chiffres 9 a et 10 de la déclaration).

Ce renseignement, qui occasionne un travail considérable aux organes de la C. I. A., sera porté à la connaissance de chaque membre dans le plus bref délai. *Le Comité de la C. I. A.*

#### UN PROJET DE L'A.G.M.E.P.

Sous le patronage de l'A.G.M.E.P., M. Moret, instructeur de ski, envisage l'organisation d'un cours de ski qui aurait lieu en janvier pendant les vacances de grands froids. Quoiqu'il soit difficile d'entrer dans les détails pratiques, on peut d'ores et déjà prévoir un séjour à Gstaad, probablement durant la semaine du 5 au 12 janvier ou un peu plus tard.

La région offre toutes les facilités d'une station d'hiver bien aménagée. Pour profiter des avantages d'un groupe constitué, il est indispensable qu'une quinzaine de participants soient inscrits *ferme* d'ici au milieu de décembre. Entière liberté serait laissée à chacun de suivre le cours proprement dit ou de partir en excursion, voire de pratiquer le patinage. Les collègues d'autres régions de la Suisse romande, dames et messieurs, sont invités à ce cours. Pour ceux qui n'habitent pas Genève, le prix serait d'environ 77 fr., voyage à leurs frais.

Il est probable que le séjour, voyage compris, reviendrait pour les Genevois à quelque 95 francs.

S'inscrire jusqu'à la date indiquée auprès de M. Moret ou de E. Dottrens, 6 quai de l'Ecole de Médecine, Genève. E. D.

## NEUCHÂTEL

### CLASSES DE MONTAGNES

A plus d'une reprise, nous avons évoqué, ici même, les difficultés inhérentes à la tâche des maîtres et maîtresses œuvrant dans nos classes à tous les ordres, qu'il est convenu d'appeler classes de montagnes, bien que les régions moyennes et inférieures du canton en possèdent aussi. Certaines de nos petites communes n'offrent même pas d'autre ressource à leurs écoliers.

Le travail des titulaires y est ardu ; il les accapare sans relâche, se

poursuivant bien au delà des heures de classe, pour les préparations du lendemain. Dans les postes les plus retirés, le poids de l'isolement s'ajoute aux fatigues d'un copieux labeur grevé souvent de bien des incommodités.

Plus d'une fois aussi, nous avons fait remarquer qu'il serait nécessaire d'établir un statut permettant de faciliter à ces titulaires l'accès à des postes plus avantageux. Non pas, ainsi que l'a révélé une enquête du Comité central, que tous éprouvent le besoin d'un changement. Certains se plaisent dans leur oasis montagnarde, et, pour rien au monde, ils ne l'échangeraient contre les pénates citadines. Mais ces âmes rustiques, rivées ordinairement à une vigoureuse santé, sont l'exception et un privilège plutôt masculin. Généralement, les institutrices des classes à tous les ordres se ressentent plus que les instituteurs des fatigues de la tâche et des inconvénients de la relégation. Pour la plupart, un changement de situation répond à une nécessité.

L'opération était facile à l'époque où notre canton comptait quelque cinq cents classes. La fréquence des départs permettait aux « environnières » de regagner les centres assez rapidement, parfois même au bout d'une année. Elles s'accommodaient aisément de leur sort, certaines d'une issue pas trop éloignée. En cet heureux temps, seules les commissions se plaignaient d'avoir trop souvent, à la tête de leurs classes de hameaux, ce qu'un facétieux président de commune appelait des oiseaux de passage.

Aujourd'hui, les circonstances ont obligé ces pauvres oiseaux à devenir sédentaires jusqu'à l'excès. A leur tour de se plaindre. En effet, avec le solde de nos 397 classes, le mouvement du personnel enseignant est tombé si bas, qu'en 1939, six postes d'institutrices seulement ont été repourvus sur 13 qui se trouvaient vacants.

Dans de telles conditions, les chances d'un changement de situation sont bien réduites pour les titulaires qui nous intéressent. Elles se réduisent encore du fait que les emplois disponibles sont réservés, cas échéant, aux institutrices à déplacer, par suite de suppression de poste. Quand ces dernières sont servies, les reliefs de la table — si reliefs il y a — sont offerts à qui veut bien se mettre sur les rangs. Les compétitions sont alors toujours nombreuses et les autorités n'ont que l'embarras du choix.

Est-ce à dire qu'elles accorderont la préférence aux institutrices, ici en cause, ayant ainsi égard au savoir-faire indiscutable qui s'acquiert dans la direction des classes à tous les ordres ? Rien n'est moins certain. Les pauvrettes risquent plutôt d'être immédiatement excommuniées sous prétexte qu'elles ont un gagne-pain assuré et qu'il faut faire une situation aux plus jeunes qui errent de remplacement en remplacement. On pourrait, convenez-en, atteindre le même but en installant ces débutantes à la place de celles qui désirent quitter leurs postes des hauts

lieux. Ce serait logique, au surplus, après la récente institution du stage pratique, d'en arriver à mettre les compétences d'ordre pratique au premier plan des facteurs qui président au choix d'un titulaire.

Malheureusement, les considérations de personnes, masquées généralement sous le prétexte dont il vient d'être question, priment trop fréquemment les autres. Si l'on tient compte, par surcroît, de la répugnance bien connue que manifestent les Commissions scolaires à l'égard des candidatures imposées à leur agrément, on comprendra pourquoi le Département de l'I. P., sollicité par le Comité central de la S. P. N., n'a guère obtenu de succès dans les démarches tentées en vue d'assurer le déplacement des isolées.

Il serait vain d'attendre mieux de l'avenir. Aussi, est-ce par une autre voie que notre Comité a cherché un remède à la situation, invoquant à cet effet, dans une nouvelle requête datée du 15 août dernier, le secours du législateur.

A son avis, la loi sur l'enseignement primaire devrait être complétée par une disposition garantissant aux titulaires des postes déshérités leur passage, après dix ans d'activité au maximum, dans les classes des centres villageois ou urbains. Ils bénéficieraient ainsi à leur tour d'une mesure de protection analogue à celle qui, depuis 1932, assure, aux titulaires des classes supprimées, la possession d'un nouveau poste.

Mesure qui se justifie par des raisons d'équité. Victimes des suppressions de classes, c'est-à-dire de la même cause qui a engendré les déplacements d'office, les titulaires qui doivent s'immobiliser dans leurs postes éloignés méritent à leur tour les faveurs de la loi, par une garantie leur permettant d'entrevoir de meilleures perspectives. On évitera ainsi le retour de situations pénibles, voire douloureuses, comme dans le cas, signalé en son temps, qui sema un gros émoi dans l'une de nos sections.

Il faut considérer aussi que le phénomène, qui est à la source des difficultés de nos titulaires en exil, remonte à bien des années déjà. Rien ne permet, d'autre part, d'en prévoir la disparition à brève échéance. Aussi a-t-il acquis par sa durée une importance que le législateur ne doit plus ignorer et justifiant pleinement les mesures que nous lui demandons de prendre.

Est-il besoin d'ajouter que la condition requise pour autoriser un changement de poste constitue une exigence sérieuse, susceptible de rassurer les autorités sur la valeur professionnelle des candidats proposés à leurs suffrages ? On ne passe pas dix ans à diriger une classe à ordres multiples sans acquérir une véritable maîtrise du métier. C'est là, nous semble-t-il, un titre suffisant pour obtenir la grâce d'un allègement de charges.

J.-ED. M.

*P. S.* — Ces lignes allaient prendre le chemin de la rédaction, quand nous apprenons la nouvelle du rejet de la requête du Comité central. Nous reviendrons à la question.

J.-ED. M.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### MÉDECINS ET REMÈDES

Chaque crise qui vient menacer la vie d'un homme ou d'un peuple remet en question une quantité de choses qui paraissaient définitivement établies. C'est l'occasion d'un examen de conscience qui aidera à retrouver son équilibre, de revoir certaines règles, de déterminer à nouveau sa position en face du monde et des événements.

Et, si je trouve fort bon, dans les circonstances actuelles, que nous fassions notre propre examen de conscience, je trouve assez mauvais en revanche que d'autres prétendent le faire à notre place.

L'école n'a pas échappé aux critiques dont toutes les institutions de notre pays ont fait l'objet ces derniers mois. On ne sait pas au juste si l'on veut la traiter en accusée ou en malade, mais, en tout cas, on laisse entendre qu'elle s'est rendue coupable de nombreux méfaits.

Nous n'avons certes jamais pensé, nous ne pensons pas que notre école soit une chose parfaite, puisque notre souci constant est d'essayer de l'améliorer. Si ce n'était pas le cas, si nous croyions à la perfection de notre école, nous pourrions fermer les colonnes de notre journal ; nous pourrions suspendre l'activité de tous les groupes qui, dans nos sections, travaillent à modifier telle ou telle partie de nos méthodes, de nos programmes.

Nous sommes au contraire si bien convaincus de certains défauts de notre système d'enseignement que nous nous trouvons trop enclins à donner plus d'importance qu'elles n'en méritent à diverses critiques.

Tant de médecins veulent la guérir que nous finissons par penser que notre école est sérieusement malade, par nous demander même si son état n'est pas désespéré.

Prenons garde, ne contribuons pas à jeter le doute dans l'esprit de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à leur tâche ; ne leur laissons pas croire qu'ils ont fait œuvre vaine ; ne leur laissons pas faire cette réflexion désolée : « Alors, ce n'était pas la peine ! »

Des rénovateurs, bien intentionnés sûrement, s'en vont criant que notre école n'est pas à la page et qu'ils entendent la rebâtir selon leurs plans. Il nous faudra voir ces plans d'un peu près et nous informer des compétences de l'architecte, car nous sommes en un temps où n'importe qui se décerne complaisamment le titre de réformateur.

Permettez que je fasse part de quelques constatations personnelles : depuis plusieurs années, mon travail m'a fait pénétrer dans des dizaines et des dizaines de classes, et j'ai découvert des choses que je ne faisais que soupçonner. Isolé dans sa classe, dans son bâtiment, on ne se rend pas assez compte de la somme de talent, d'ingéniosité, de volonté, d'affection attentive que représente le travail de nos maîtres d'école,

Je vous assure qu'en présence de ce qui se fait, on se sent à la fois plein de modestie pour sa petite personne et plein de respect pour l'œuvre commune. On est trop timide chez nous et l'on redoute de faire part de ses expériences ; on affecte assez souvent un certain détachement à l'égard de ses occupations professionnelles, mais quand on entre dans le chantier en activité, on voit ! Et l'on ne peut s'empêcher de constater que cette vieille école que l'on dit si malade ne se porte pas si mal que ça.

Cela, il nous faut bien le dire, au moment où tant de gens montent sur les tréteaux pour crier que rien ne va plus dans notre système d'éducation.

Des réformes ? Mais toutes celles dont on nous rebat les oreilles nous les avons demandées avant qu'on s'avisât qu'il y avait peut-être quelque chose à faire ! Je sais que beaucoup de nos vœux n'ont pas été réalisés, mais c'est qu'entre nos désirs et l'adoption des projets les plus simples s'interposait toujours la lourde machine administrative, voire les combinaisons de la politique.

Les programmes trop rigides : il y a un bon bout de temps que nous nous en sommes aperçus ! Enseignement trop intellectualiste : d'accord ! Mais nous n'avons pas attendu les réformistes du moment présent pour assouplir ces programmes, pour rapprocher notre enseignement de la vie, pour faire appel à la sensibilité de l'enfant. Et cela malgré les horaires astreignants, les programmes surchargés, malgré les directives ou l'absence de directives officielles.

Que les rénovateurs bien intentionnés nous aident à obtenir pour notre enseignement des conditions satisfaisantes ; qu'ils amènent nos autorités scolaires à diminuer les exigences du programme : alors, ils rendront service à l'école. Si l'on veut faire mieux, il faut aussi faire moins : c'est ce qu'ont souligné les délégués de la Romande dans leur dernière assemblée. Mais qu'on prenne garde toutefois de ne pas toucher inconsidérément à notre école populaire ; elle n'a pas été une improvisation ; sa forme, sa structure, ses modes d'enseignement ne sont pas le fait du hasard, mais le produit d'une lente élaboration. Il s'agit donc moins de changer que de poursuivre lentement mais obstinément le même effort, sur la même route. Et cela, nous sommes encore capables de le faire, même si nous ne crions pas avec les novateurs.

ALB. R.

### LA LÉGISLATION ACTUELLE DE L'ALCOOL

S'il a fallu, en 1930, reviser la législation sur l'alcool, c'est que la situation exceptionnelle dont bénéficiait la distillation des fruits et du vin avait détruit toute l'efficacité du régime de 1885.

Après la guerre mondiale, la Suisse consommait environ 100 000 hl. d'eau-de-vie par an.

La baisse des prix due à la concurrence des eaux-de-vie exceptées du monopole provoqua une augmentation inquiétante de la consommation. La situation était devenue intenable et une revision du régime de l'alcool s'imposait. La distillation des fruits prenait toujours plus d'importance ; elle menaçait de devenir le danger que la distillation de pommes de terre constituait autrefois par suite de l'insuffisance des lois cantonales.

La législation actuelle tend à diminuer la consommation, l'importation et la production de l'eau-de-vie ; elle encourage la production du fruit de table et l'emploi des matières distillables pour l'alimentation ou l'affouragement. La loi prévoit la réduction du nombre des appareils à distiller par des rachats à l'amiable.

L'application de ces principes durant les quelques années du nouveau régime a montré que les producteurs de fruits à pépins n'ont pas été lésés dans leurs intérêts en utilisant leurs fruits sans distillation.

Grâce aux mesures prises, l'arboriculture et l'utilisation des fruits s'orientent vers une production de qualité, ce qui facilite l'écoulement de la récolte des fruits.

Actuellement, toutes les distilleries doivent obtenir une concession, à l'exception des bouilleurs de cru.

Les appareils à distiller ont été recensés et rachetés par la Régie. Pour le plus grand bien de notre pays, des sommes de 600 000 francs à 2 000 000 de francs ont été versées, selon les années, pour l'utilisation des pommes de terre sans distillation.

Une somme de 30 000 francs est attribuée chaque année pour encourager la culture des betteraves sucrières.

De 1932 à 1936, la quantité d'eau-de-vie était trop élevée, c'est pourquoi le prix d'achat a été réduit.

Les marcs séchés sont utilisés pour le fourrage et la préparation de la pectine.

En 1937, 3000 wagons de pommes à cidre ont permis la fabrication de jus concentré sans alcool ; 50 000 q. de fruits à bon marché ont été remis aux indigents des montagnes et des villes.

Si on fait le total des dépenses de la Régie à partir de 1932 pour le transport des fruits de table, des fruits à cidre, pour l'utilisation des marcs, le séchage des fruits, la fabrication des concentrés et le ravitaillement des indigents en fruits frais, on constate que les sommes varient selon les années de 435 000 fr. à 3 184 000 fr.

Un programme d'action pour l'amélioration de l'arboriculture a été élaboré en 1933 ; des stations cantonales d'arboriculture ont été créées ; des encouragements ont été donnés pour les soins aux arbres et l'assainissement des vergers ; le surgreffage a été intensifié ; des vergers modèles ont été aménagés ; des cours et conférences ont été organisés en vue de préparer les travaux de transformation ; les pépinières et

les importations d'arbres fruitiers sont contrôlées ; les variétés d'arbres fruitiers sont sélectionnées et limitées.

Dans toutes les questions relatives à la transformation des vergers, la Régie travaille d'entente avec la division de l'agriculture.

En sept ans, depuis l'entrée en vigueur de la loi, la Régie a dépensé une somme supérieure à 1 000 000 de francs en faveur de la transformation de la culture fruitière.

Le nombre des arbres taillés d'après les méthodes nouvelles s'élève à 1 000 000 ; le nombre des poiriers à cidre abattus à 23 000 et plus de 100 000 arbres ont été surgreffés.

Par suite des nouvelles mesures, les dépenses pour l'utilisation des fruits et la transformation de l'arboriculture sont en augmentation, tandis que les sommes pour la prise en charge de l'eau-de-vie sont en diminution.

Mais en période de guerre ces efforts sont insuffisants, le ravitaillement du pays doit avoir la première place.

H. CŒYTAUX,

*Président de l'Association antialcoolique  
du Corps enseignant genevois.*

### NOTE SUR L'ORTHOGRAPHE

1. Si l'on me questionnait, j'avouerais sans peine que l'enseignement de l'orthographe m'intéresse infiniment moins que celui de la composition ou de la lecture expliquée... Malheureusement, ces désirs ne correspondent guère à la réalité et plus j'examine les travaux orthographiques de nos écoliers et plus aussi je redoute que nous soyons obligés, dans un proche avenir, d'augmenter le temps consacré à cette discipline ingrate...

\* \* \*

2. Tous les exercices suivants sont consacrés à l'accord des adjectifs. Il sera facile de les travailler oralement à condition cependant d'inscrire les termes employés, ceci pour offrir une base visuelle à l'effort demandé et faciliter le travail de la mémoire.

\* \* \*

3. Lire les noms suivants en utilisant l'une des expressions : *un bel, un beau, une belle.*

Habit, étoffe, hôtel, édifice, hôpital, hangar, automobile, avion, hélice, arbre, hêtre, acacia, insecte, araignée, oiseau, hirondelle, éléphant, hippopotame, étoile, horizon, hauteur, heure, histoire.

\* \* \*

4. *Un vieil, un vieux, une vieille.*

Habit, pardessus, épingle, aiguille, éventail, hache, outil, herse, instrument, hotte, panier, hospice, hangar, appareil, homme, hameau, église, écusson, artiste, tableau, histoire, château.

\* \* \*

5. Ce fruit est mûr. Cette pêche était mûre. Ces raisins sont mûrs. Ces oranges n'étaient pas mûres.

Remplacer successivement *mûr* par les adjectifs : *Doux, juteux, savoureux, excellent, délicieux, sucré, frais, mauvais, vert, dur, pourri, véreux, amer, sec.*

\* \* \*

6. Un garçon agréable. Des gens agréables. Des voisines agréables. Une employée agréable.

Remplacer *agréable* par l'un des adjectifs : *Désagréable, heureux, joyeux, douillet, coquet, discret, fier, malin, poltron, craintif, sérieux, paresseux, tranquille, consciencieux.*

\* \* \*

7. Un lion féroce. Une bête féroce. Des tigres féroces. Deux panthères féroces.

Remplacer *féroce* par : *Cruel, souple, affamé, impatient, agité, méchant, dangereux, menaçant, inquiet, adroit, magnifique.*

GEORGES DURAND.

## L'ÉCOLE ET LA NATURE

### LA GALLE EN CERISE DES FEUILLES DE CHÊNE

#### 1<sup>re</sup> partie.

Chaque année quand vient l'automne nos élèves ne manquent pas d'apporter en classe quelques-unes de ces jolies *Galles en cerises* qui se trouvent sous les feuilles de chêne et dont les charmantes teintes rouge et jaune frappent le regard des jeunes chercheurs.

Nous avons pensé être utile à nos collègues en leur fournissant, sur ce sujet, quelques données qui leur permettront de répondre plus facilement aux questions des enfants et même de leur faire une intéressante petite causerie.

**Considérations générales :** Les curieuses excroissances que l'on rencontre sur une foule de végétaux et qui portent scientifiquement le nom de *cécidies* (du grec kêkidion : petite galle) peuvent être provoquées soit par des parasites végétaux (champignons, bactéries) soit par des parasites animaux. Dans le premier cas on les désigne sous le nom de *phytocécidies* ; dans le second ce sont des *zoocécidies* et les animaux qui les produisent sont appelés *cécidozoaires*.

**Les zoocécidies :** On connaît au moins 7500 sortes de zoocécidies occasionnées sur les plantes les plus diverses par environ 1400 espèces animales : vers acariens et surtout insectes. Ces galles affectent les formes les plus variées et les plus bizarres et peuvent intéresser une partie quelconque du végétal : racine, tige, feuille, fleur, bourgeon ; toutefois elle ne se produisent que sur un organe en formation dont la croissance n'est pas terminée. Leur étude, la *cécidologie*, intéresse autant

le botaniste que le zoologiste et plus spécialement l'entomologiste. Parmi les insectes qui sont à l'origine de ces déformations on compte nombre de coléoptères (charançons, etc.), de papillons, mais surtout des hyménoptères (cynips, etc.), des diptères (cécidomyes, etc.) et des hémiptères (pucerons, psylles, etc.).

En ce qui concerne le mécanisme de la formation de ces tumeurs végétales — question fort complexe et non encore parfaitement élucidée — disons seulement que les galles sont dues à une réaction des cellules de la plante, consécutive à la petite blessure produite par le parasite. Or, cette lésion, qui a pour but l'introduction d'un œuf dans les tissus, est accompagnée de l'émission d'un liquide irritant qui provoque la formation de la cécidie. D'autre part, la larve elle-même, par ses morsures et par les sucs qu'elle émet, entretient cette irritation et, par là même, le développement de la tumeur qui lui sert de berceau.

**Les galles du chêne :** Certains végétaux comme les saules, les ormes, surtout les chênes, sont particulièrement favorisés quant au nombre de visiteurs capables de produire des galles sur leurs divers organes. Les chênes seuls fournissent au spécialiste plus de 800 formes de zoocécidies. La *galle en cerise* des feuilles est donc une de celles-là. Mais on rencontre fréquemment aussi la *galle en artichaut* des bourgeons, la *galle en éponge* et, cette année, on trouve une foule de feuilles qui portent, à leur face inférieure, un nombre parfois considérable de petites galles rondes, de 4-5 mm. de diamètre, aplaties et appliquées contre la feuille à laquelle elles sont reliées par un très court pédicule. Elles sont dues à un très petit cynipide : le *Neuroterus lenticularis* (Olivier).

**La galle en cerise des feuilles :** Si nous ouvrons ces galles en cerises vers la fin de l'automne ou en hiver, nous trouvons au centre un joli petit insecte de 4 mm. environ de longueur, à abdomen noir luisant et pattes en partie d'un brun-rougeâtre. Comme presque tous les hyménoptères, il possède quatre ailes munies de nervures qui limitent des cellules. C'est un cynipide : le *Dryophanta folii* L. ou *Diplolepis quercus-folii* L., appelé encore *Dryophanta scutellaris* Oliv. Normalement, il ne quitte sa galle qu'au printemps suivant, même si les feuilles sont tombées à terre.

La biologie de ce cynips est des plus intéressantes et son étude a révélé des faits bien curieux. Tout d'abord, les galles en cerises ne donnent naissance qu'à des femelles, d'ailleurs parfaitement capables de se reproduire sans le concours de mâles (*Parthénogénèse*). En outre, ce ne sont pas elles qui provoqueront la formation de galles semblables à celles dont elles sont issues et dans lesquelles elles ont subi toutes leurs métamorphoses.

Dès les premiers beaux jours, avant que les feuilles des chênes aient poussé, nos petits insectes grimpent lentement le long des rameaux et

piquent *les bourgeons* au moyen de leur tarière, pour y introduire leurs œufs. Leur œuvre terminée, ces femelles meurent. Quand vient le mois de mai, on peut voir ces bourgeons transformés en jolies petites galles violettes, de 2 à 3 mm. de longueur, en forme de poires, desquelles sortent, au début de juin, d'autres cynips, mâles et femelles, ceux-là, qui représentent la *génération sexuée*, les premiers constituant la *génération dite agame*. Après l'accouplement, les femelles visitent à leur tour *les feuilles*, implantant leurs œufs dans les nervures de la face inférieure et alors seulement se formeront les galles en cerises vermeilles dont nous sommes partis. Les cynips sexués portent le nom de *Spathogaster Taschenbergi* Schl. ou *Dryophanta Taschenbergi* Schl. et le cycle complet de leur développement constitue un cas de *génération alternante*.

Disons enfin que lorsqu'on conserve ces galles dans un bocal on en voit parfois sortir au printemps divers petits hyménoptères autres que les cynips ; ce sont ou bien les *parasites* de ceux-ci ou simplement les « *locataires* » de galles dont le légitime propriétaire a disparu.

JEAN SIMONET.

## INFORMATIONS

### PRO JUVENTUTE

#### Rapport 1939-1940.

C'est le tableau d'une année pleine d'initiatives et de réalisations en faveur de la jeunesse que nous offre le rapport 1939-1940 de la Fondation Pro Juventute. Tableau réconfortant, en ces jours difficiles, que celui de bonnes volontés tendues vers un même but.

Une fois de plus, on se réjouit de constater que nulle centralisation excessive ne risque d'entraver l'activité des nombreux collaborateurs régionaux et que chacun peut apporter sa contribution personnelle à l'ensemble de l'œuvre.

Aux efforts que poursuit la Fondation depuis plus d'un quart de siècle viennent s'ajouter la réalisation d'un film de puériculture, l'aide aux veuves et orphelins, le service de campagne, et le service des ateliers de loisirs Pro Juventute.

La Fondation songe déjà à sa vente de décembre. Pour tous ceux qui veulent être renseignés sur l'utilisation de leurs dons, ce rapport clairement rédigé est une excellente mise au point. Il gagnera de nouvelles sympathies à la Fondation ; il montrera que la confiance mise en elle par notre population est pleinement justifiée.

### ENTR'AIDE AUX JEUNES (INFIRMES) PAR LE TRAVAIL

Cette institution dont le but est de procurer une activité professionnelle aux jeunes gens qu'une infirmité, un accident, etc. empêchent de faire un apprentissage ordinaire, a reçu 42 jeunes gens en 1939 dans son Centre d'Orientation et de Préparation professionnelle pratique du Repuis près Grandson.

De ce nombre, 12 ont pu être placés, capables de travailler contre leur entretien ou avec rémunération, 19 travaillent dans les ateliers du Repuis à titre définitif ou en attendant d'être placés, 2 sont engagés comme apprentis jardiniers, 2 travaillent à domicile pour l'Entr'aide, 7 enfin n'ont pas eu recours à l'institution pour trouver un emploi après leur sortie.

Le président de l'Entr'aide aux Jeunes par le Travail, rue de Bourg 8, Lausanne, donnera volontiers tous les renseignements désirés sur cette institution qui reçoit des jeunes gens de tous les cantons sans distinction.

## TEXTES LITTÉRAIRES EN JOUANT A CACHE-CACHE

(Odeurs)

Nous passions les après-midi du dimanche à Blancmesnil ; c'étaient alors d'épiques parties de cache-cache, fécondes en péripéties, car elles se jouaient dans la grande ferme, à travers granges, remises et n'importe quels bâtiments...

Blandine allait avec Armand, et je restais avec Lionel ; les uns cherchant, les autres se cachant sous des fagots, sous des bottes de foin, dans la paille ; on grimpait sur les toits, on passait par tous les pertuis, toutes les trappes, et par ce trou dangereux, au-dessus du pressoir, par où l'on fait couler les pommes ; on inventait, poursuivi, mainte acrobatie...

Mais si passionnante que fût la poursuite, peut-être le contact avec les biens de la terre, les plongements dans l'épaisseur des récoltes, et les bains d'odeurs variées, faisaient-ils le plus vrai du plaisir. O parfum des luzernes séchées, âcres senteurs de la bauge aux pourceaux, de l'écurie ou de l'étable ! effluves capiteux du pressoir, et là, plus loin, entre les tonnes, ces courants d'air glacé où se mêle aux relents des futailles une petite pointe de moisi.

*Si le grain ne meurt.* (N.R.F., éditeur.)

ANDRÉ GIDE.

## PLUIE SUR LE LAC

(Les sons.)

Une pluie dure grésillait sur le lac avec un bruit de friture. L'eau hoquetait derrière les enrochements.

A part le bruit sourd des moteurs et ce froissement de la pluie, on n'entendait rien. Le silence était mou comme du limon. Les bruits n'y enfonçaient pas, n'y laissaient pas d'empreinte... Il se refermait vite sur les craquements du bateau, sur le raclement des semelles contre le faux-fond, sur l'éclat brusque des paroles.

WILLIAM THOMI.

(*La chaloupe dorée.* Victor Attinger, édit.)

## *Enseignement ménager et professionnel :*

### **CHEZ NOUS**

Manuel d'éducation ménagère  
dédié aux jeunes filles des écoles primaires

par F.-M. GRAND.

Un volume in-16 cartonné, illustré. . . . . Fr. 3.—

L'esprit qui anime cet ouvrage, les pensées qu'il éveille, les réflexions qu'il fait naître, de même que les notions pratiques qu'il donne libéralement, en ont fait tout de suite la clef de voûte de l'enseignement ménager dans les écoles, le manuel préféré de nos jeunes filles et l'ami auquel on garde toujours une place dans la bibliothèque familiale.

### **NOS BONNES RECETTES**

Manuel de cuisine  
à l'usage des écoles ménagères primaires du canton de Vaud

par L. MELLET-BRIOD.

Un volume in-16 cartonné, avec 29 illustrations . . . . . Fr. 3.—

L'auteur a élaboré son manuel selon une méthode progressive en commençant toujours par les mets les plus simples à apprêter. L'ordre et la précision sont nécessaires dans un ménage bien tenu et dans la préparation d'une nourriture saine et appétissante. Les recettes sont simples, claires et peu coûteuses, qualités d'autant plus nécessaires que les temps sont durs.

### **MANUEL DE CUISINE**

à l'usage des cours et écoles professionnels, pensionnats et maîtresses de maison

par G. HAYWARD.

Un volume in-8° cartonné . . . . . Fr. 5.—

L'auteur, praticien éprouvé et professeur, a conçu son ouvrage dans un esprit pratique. Le Manuel de cuisine contient 750 recettes simples et clairement exposées convenant à la cuisine familiale.

### **GUIDE PRATIQUE**

pour la

**conservation des fruits et légumes**

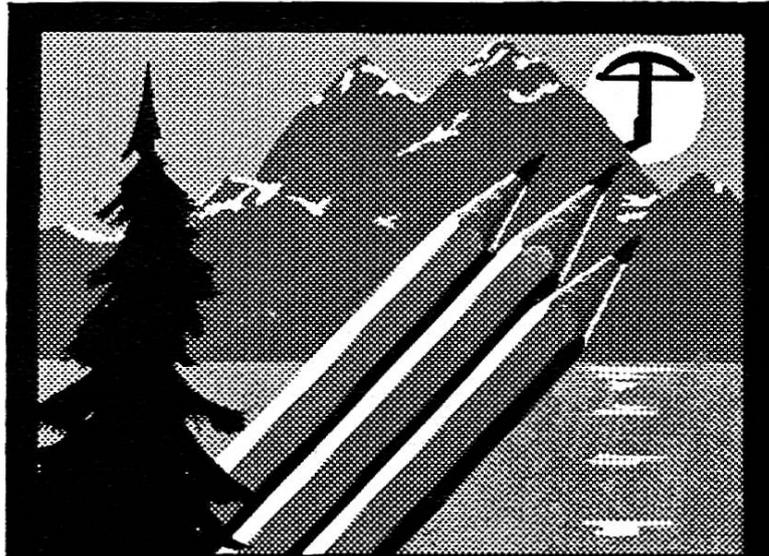
par le Dr F. PORCHET.

Un volume in-16 broché. . . . . Fr. 1.50

Le but de ce guide est de mettre en mains des consommateurs campagnards et citadins, producteurs ou acheteurs, des renseignements généraux et de leur indiquer des procédés pratiques leur permettant d'utiliser au mieux, avec profit et agrément, les récoltes de nos vergers et jardins.

# **LIBRAIRIE PAYOT**

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle



**CARAN D'ACHE**  
*Les Crayons de chez nous*

**COLLÈGE PIERRE VIRET**

Cours préparatoire pour  
l'examen d'entrée 1941 à l' **ÉCOLE NORMALE**

les mercredis et samedis après-midi.

● Rentrée : mercredi 30 octobre à 14 h.

Pour renseignements, références et inscriptions, s'adresser au Directeur du Collège Pierre Viret,  
3, Ch. des Cèdres. Lausanne.

**Instituteurs, institutrices !** Notre matériel  
de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul  
l'école active  
le travail manuel

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

## RÉDACTION :

ÉDUCATEUR  
ALB. RUDHARDT  
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN  
CH. GREC  
VEVEY, rue du Torrent, 21

## ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33  
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

VIENT DE PARAÎTRE

# Almanach Pestalozzi

## 1941

Agenda de poche des écoliers suisses.

*Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.*

Un volume in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte, 3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume relié toile . . . . . Fr. 2.50  
Edition pour jeunes filles, un volume relié toile . . . . . » 2.50



Malgré les temps bouleversés, l'ALMANACH PESTALOZZI 1941 paraît, comme chaque année et propose à ses jeunes lecteurs un nouveau voyage à travers le monde. Il n'est pas besoin de recommander ce précieux compagnon des écoliers ; ils trouveront toujours dans ces pages de quoi satisfaire leur légitime curiosité.

Au groupe des Conseillers fédéraux on a ajouté celui de l'Etat-major de l'armée dont les membres veillent sans cesse à la défense du pays. Les petits patriotes se réjouiront sans doute de trouver quelques notes sur l'origine des armoiries des cantons. Une nouvelle série de gravures sur bois, complétées par un texte explicatif, donnent un aperçu des efforts entrepris par les hommes pour améliorer leur sort. Viennent ensuite quelques statistiques, toujours utiles, un résumé d'histoire, des pages d'histoire de l'art, puis des jeux et énigmes, de quoi occuper les soirées d'hiver. Enfin une série d'articles illustrés de photos inédites qui passent devant les yeux comme un film documentaire captivant. On est transporté des origines de l'humanité à l'époque des avions, voire même d'Europe en Australie, c'est tout un cortège d'animaux qui défilent et une promenade dans le monde mystérieux de la nature comme dans celui de la science.

L'Almanach Pestalozzi est considéré à juste titre comme le *vade-mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées. Il leur fait aimer ce qui est beau et leur donne le goût de s'instruire.

Il est prudent de ne pas tarder à acheter l'Almanach Pestalozzi 1941, car ces dernières années, nombreux furent ceux qui, s'y étant pris trop tard, ne purent pas l'obtenir.

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle